



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

hépatite B et hépatite C

Question écrite n° 111126

Texte de la question

M. André Schneider attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur le dépistage de l'hépatite. Une enquête publiée, le mercredi 25 mai 2011, à l'occasion de la journée nationale des hépatites, montre que près d'un demi-million de personnes vivent en France avec une hépatite chronique B ou C - la moitié d'entre elles ignorant leur contamination -. Ce fléau tue plus de 4 000 personnes par an. Or, concernant l'hépatite B, plus de 2 000 contaminations pourraient être évitées grâce à une vaccination plus rigoureuse. Le dépistage, essentiellement à l'initiative du médecin généraliste, est une des priorités du plan gouvernemental de lutte contre les hépatites. Une enquête de l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (Inpes) montre que les trois quarts des médecins interrogés proposent un dépistage de manière systématique à leurs patients. Les autres ne proposent un dépistage qu'aux populations présumées à risque (drués, transfusés avant 1992...). Les hépatites représentent un véritable problème de santé publique. Il est donc indispensable d'augmenter les moyens alloués à la recherche et d'amplifier les campagnes de prévention et de dépistage. Aussi il souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement en la matière.

Texte de la réponse

Les hépatites virales B et C représentent effectivement un véritable enjeu de santé publique. La recherche en ce domaine est soutenue notamment par l'Agence nationale de recherche sur le sida et les hépatites virales (ANRS) qui a consacré en 2010 près de 17 % de son budget à ces infections en finançant 74 projets dans différents champs comme la recherche fondamentale, la clinique, l'épidémiologie et la santé publique. Dans le cadre spécifique du plan national de lutte contre les hépatites B et C 2009-2012, l'ANRS soutient l'étude « méthaville » qui étudie l'impact de la primoprescription de méthadone en médecine de ville sur les pratiques à risque de transmission du virus de l'hépatite C (VHC), et l'enquête « coquelicot » sur les fréquences et les déterminants des pratiques à risque de transmission du VIH, VHC et du virus de l'hépatite B (VHB) chez les usagers de drogue. Enfin, l'agence est le promoteur d'une cohorte nationale « hépatites virales » qui concernera les patients ayant une hépatite virale B et/ou C chronique et étudiera de nombreux aspects de la maladie : épidémiologie, histoire naturelle, efficacité et impact à long terme du traitement, marqueurs pronostiques. La proportion de personnes dépistées est encore insuffisante. Le plan national de lutte contre les hépatites B et C a comme objectif d'inciter au dépistage en concevant une stratégie de communication vis-à-vis de la population générale et des publics à risque. Les populations prioritaires inscrites dans le plan sont les migrants, les usagers de drogues, les femmes enceintes et les hommes ayant des relations avec des hommes. Les tests de dépistage sont disponibles gratuitement dans l'ensemble des centres de dépistage anonyme et gratuit (CDAG), des centres d'information, de dépistage et de diagnostic des infections sexuellement transmissibles (CIDDIST) et sont également accessibles dans les centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques (CARRUD) et les centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA). Pour inciter au dépistage des virus de l'hépatite B et de l'hépatite C et à la vaccination contre le VHB, l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) élabore des campagnes et des brochures spécifiques. La

dernière campagne d'incitation au dépistage des infections sexuellement transmissibles (IST) a pour message « des millions de gens sont porteurs d'une IST sans le savoir, faites-vous dépister ». Elle comprend la diffusion d'un spot sur les sites les plus visités par les 15-30 ans, dès la fin juin et jusqu'au 25 juillet 2011, ainsi que quatre vidéos qui mettent en scène des IST dont une ciblant spécifiquement le VHB pour présenter les risques, les complications, les traitements et inciter au dépistage. Enfin, à partir des recommandations émises par la Haute Autorité de santé en mai 2011, dans son rapport relatif aux stratégies de dépistage biologique des hépatites B et C, l'INPES va élaborer de nouveaux documents d'information pour permettre notamment aux médecins généralistes de disposer d'un algorithme de dépistage simple avec une interprétation claire des résultats.

Données clés

Auteur : [M. André Schneider](#)

Circonscription : Bas-Rhin (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 111126

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juin 2011, page 6228

Réponse publiée le : 13 septembre 2011, page 9902